

Capitalisme: rompre le rituel

La grande idée: combattre l'adversaire sur son terrain, le prendre à son propre jeu. Pas facile bien sûr, mais vaut la peine d'être tenté (voir USA). C'est en tout cas ce qui a dû décider le président du Parti socialiste suisse, Helmut Hubacher, flanqué de son avocat (et brillant orateur lui-même) Andreas Gerwig, à se lancer dans l'arène du capitalisme suisse, les jours où on y célèbre le rituel de la mise à mort de l'exercice écoulé.

Ainsi donc, les assemblées générales des actionnaires de Sandoz, Globus et Saurer ont eu la surprise d'entendre un petit porteur (un titre, une voix) s'exprimer au nom des «dévoués collaborateurs» qui n'étaient pas dans la salle pour entendre les remerciements que le président juge toujours utile de leur adresser vers la fin de son discours.

Bref, le travail dans le temple du capital. Cela ne change rien bien sûr aux votes, mais l'effet n'est pourtant pas nul: les gazettes ont noté les trois minutes d'applaudissements à Gerwig pour ses critiques sur la brutale restructuration effectuée récemment chez Sandoz. Et les administrateurs ne sont pas tous fâchés de voir s'animer un peu la liturgie des assemblées générales.

Mais après? L'idée reste bonne — d'ailleurs DP l'avait pratiquée à l'époque, notamment pour les Raffineries du Rhône. Et le gros problème reste le même: assurer le suivi, apparaître partout où il y a des difficultés sociales pour les dire. Cela signifie disposer d'une information étendue et tout à fait à jour, et aussi d'un personnel en mesure de l'exploiter. Quant à l'argent pour l'achat des actions, il serait sans doute le plus facile à trouver.

Tout cela — les renseignements, les hommes et les fonds — seule une collaboration étroite avec les syndicats permettra de les trouver en suffisance.

Mais il faudra que les appareils de l'Union syndicale suisse et des fédérations professionnelles s'y mettent; et commencent par ne plus considérer les initiatives du parti socialiste comme d'intolérables violations du partage des responsabilités. Après tout, Helmut Hubacher est aussi secrétaire du Cartel syndical bâlois...

Il est certain que pour les organisations de travailleurs le temps presse aussi à ce chapitre de l'action syndicale rénovée: des organisations «ad hoc» (type Canes chez Nestlé) sont déjà à pied d'œuvre, ouvrant en quelque sorte la voie à d'autres associations spécialisées (écologistes, consommateurs) prêtes également à se faire entendre.

IMPÔT LOCATIF VAUDOIS

Au secours des gros propriétaires

Entente des droites contre gauche: selon un scénario patiné par l'usage, le Grand Conseil vaudois vient d'accepter finalement le décret du Conseil d'Etat sur l'imposition de la valeur locative, «réponse» gouvernementale à une initiative populaire d'inspiration libérale datant du mois de décembre 1979 («pour l'encouragement de la propriété familiale et la suppression de l'impôt locatif»). Sur un sujet qui a toutes les chances de revenir devant le peuple (référendum) et d'occuper le Tribunal fédéral (recours pour obtenir l'annulation du décret qui serait inconstitutionnel au chapitre de l'égalité de traitement), les députés des formations bourgeoises s'offraient sans risques une petite démonstration de force couronnée de succès, bien dans la ligne du parti libéral.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons dans ces colonnes cet objet de controverse qui est

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 639 27 mai 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Catherine Dubuis
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Helena Mach
Gil Stauffer

639

Au secours des gros propriétaires

en passe de devenir un des serpents de mer de l'actualité vaudoise. Aujourd'hui, il faut bien (brièvement) mettre les points sur les «i».

Petit retour en arrière: loi vaudoise sur l'impôt, article 20, alinéa 2, lettre d: «Sont notamment considérés comme revenus imposables: (...) le revenu provenant de la location ou de l'affermage d'immeubles et de choses mobilières y compris la valeur locative de l'habitation du contribuable dans un immeuble dont il est propriétaire ou usufruitier.» C'est à cet article que l'initiative libérale mentionnée plus haut s'attaquait, proposant de ne plus considérer comme un revenu la valeur locative de l'habitation dont le contribuable est propriétaire ou usufruitier. Après d'ardues négociations (au sein des droites), le Conseil d'Etat accouchait d'un projet de décret, compromis voté par les députés, et voué à une existence vraisemblablement de courte durée en attendant la révision de la loi sur l'estimation fiscale des immeubles.

Le décor historique planté, passons à l'examen du «travail» du Grand Conseil. On ne va pas revenir ici sur l'inégalité de traitement que le décret institue entre propriétaires et locataires. Voyons plutôt — conséquence insupportable et soigneusement passée sous silence — l'inégalité que le décret renforce entre petits et gros propriétaires. Inégalités flagrantes. Qu'on en juge par ces deux illustrations.

1. Le décret prévoit un abattement de Fr. 80 000.— sur l'estimation fiscale du logement habité par le contribuable qui en est le propriétaire ou l'usufruitier. D'où cette nouvelle manière de calculer la valeur locative brute d'un logement tombant sous le coup

des dispositions en question: le 6% de l'estimation fiscale diminuée de Fr. 80 000.—.

Cela revient à accorder une déduction de Fr. 4800.— (6% de Fr. 80 000.—) sur la valeur locative brute, et cela quel que soit le montant de l'estimation fiscale du logement.

D'aucuns diront, dans les rangs radicaux, que ce système est «relativement social». Or, en francs d'impôt, une déduction fixe sur le revenu avantage beaucoup plus le «gros» contribuable, en raison de la progressivité du taux d'imposition. Les libéraux savaient bien où ils allaient en lançant leur initiative. Bien des signataires doivent admettre aujourd'hui qu'ils ont appuyé une manœuvre visant à renforcer les privilèges d'une minorité.

L'APOTHÉOSE

2. Le décret prévoit aussi, et c'est l'apothéose, que les frais d'entretien du logement ne pourront plus être déduits intégralement, mais seulement en proportion de l'estimation fiscale (diminuée de l'abattement).

En pratique et tous calculs faits: le propriétaire qui procède à des travaux d'entretien pour un montant de Fr. 30 000.— pourra déduire de son «revenu» la somme de Fr. 25 200.—, si l'estimation fiscale de son logement est de Fr. 500 000.— Cette déduction sera de Fr. 6000.— si l'estimation fiscale est de Fr. 100 000.—. Et cette déduction sera nulle si l'estimation fiscale est égale ou inférieure à Fr. 80 000.—!

Autrement dit: plus la valeur du logement est élevée, et plus la part des frais d'entretien qui sera déductible est importante...

Sachant que la moitié environ des estimations fiscales sont inférieures à Fr. 80 000.—, il ne reste plus, au nom des nombreux petits propriétaires (parfois rentiers AVS, propriétaires de logements anciens et nécessitant par conséquent de gros frais d'entretien) qu'à remercier le comité d'initiative, le Conseil d'Etat et la confortable majorité bour-

geoise du Grand Conseil pour leur infinie bonté et leur sens de la justice fiscale.

Les gros propriétaires, eux, dégusteront discrètement les nouveaux acquis, tout en arborant, comme le veut la tradition, le masque torturé de celui que le fisc étouffe.

DÉCHETS RADIOACTIFS

L'été à la mer

L'été à la mer. Une bonne partie des Suissesses et des Suisses n'échappent pas à la règle. Pas davantage que les déchets radioactifs helvétiques. C'est au cours du mois d'août que, dans les ports de Zeebruges (Belgique) et de Den Helder (Pays-Bas), des déchets radioactifs belges, néerlandais et suisses seront embarqués pour être déversés dans l'Atlantique.

Dernier voyage, destination le golfe de Biscaye, profondeur environ 4000 mètres, transport et déversement assurés par les services de l'Agence pour l'énergie nucléaire et l'OCDE, le repos éternel dans des fûts métalliques et des conteneurs.

Il y a deux ans, l'Agence pour l'énergie nucléaire n'avait pas assez de mots pour déclarer que le stockage des déchets en haute mer ne comportait de risque ni pour l'homme, ni pour l'environnement. Depuis lors, des savants américains ont largement prouvé le contraire: la faune et les sédiments marins entourant les zones de déversement sont contaminés, avec des prolongements inévitables dans la chaîne alimentaire de l'homme.

Encore des querelles d'experts? Des doutes, en tout cas, assez sérieux, pour que l'Australie, la Suède, l'Autriche, le Portugal et bientôt les Pays-Bas renoncent à ces expéditions dans l'Atlantique. La Suisse, la Grande-Bretagne et la Belgique, elles, continuent de considérer l'océan comme une poule bien pratique. Bonnes baignades.

Les cantons ont aussi une balance commerciale

Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques de l'Etat de Vaud (adresse utile: Caroline 11 bis, 1003 Lausanne) innove en publiant une étude sur le commerce extérieur cantonal. Après tout, pourquoi les Etats fédérés n'établiraient-ils

pas leur balance commerciale et la part de leur revenu due à leurs ventes à l'étranger? Bien entendu, les cantons les plus industrialisés ont un solde largement positif — sauf Zurich qui importe, probablement en transit, le double de ses ventes à l'étranger.

Pour les cantons romands, la situation se présente comme suit:

COMMERCE EXTÉRIEUR: LA SUISSE ET LES CANTONS ROMANDS EN 1981

Canton	Importations	Exportations	Solde de la balance commerciale (Exp. - Imp.)	Taux de couverture (Exp./Imp.)	Classement des cantons ¹		
					Imp./hab.	Exp./hab.	RN/hab.
	1000 frs.	1000 frs.	1000 frs.	%	Rang		
FRIBOURG	546 053	713 136	+ 167 083	130,6	23	19	22
GENÈVE	4 930 358	4 399 262	- 531 096	89,2	4	4	3
JURA	198 306	300 783	+ 102 477	151,7	20	14	20
NEUCHÂTEL	2 285 632	1 591 388	- 694 244	69,6	3	6	9
VALAIS	1 721 990	621 767	-1 100 223	36,1	8	21	21
VAUD	2 687 881	2 290 427	- 387 454	85,2	16	17	8
SUISSE	60 094 178	52 821 709	-7 272 469	87,9	—	—	—

¹ Classement sur 24 cantons; Appenzell et Unterwald comptent pour un canton (mais BS et BL sont comptés séparément). Nombre d'habitants au 1.12.1980. Revenu national (RN) cantonal selon estimation UBS pour 1980.

Très intéressant aussi: le rapport appelé «termes de l'échange» qui mesure les prix à l'exportation en proportion des prix à l'importation, et permet d'évaluer la valeur ajoutée aux produits transformés.

Ainsi, le canton de Neuchâtel exporte des produits

à un prix moyen de la tonne qui est 25 fois plus grand que celui des marchandises importées. Pour Bâle-Ville, demi-canton par ailleurs en tête de tous les classements, ce rapport est de 1 à 16, pour Genève de 1 à 12, pour le canton de Vaud de 1 à 4,7 (moyenne suisse: 1 à 6).

Des millions pour se faire entendre

«Wir Brückenbauer» (17), hebdomadaire alémanique de «Migros», annonce les élections fédérales de 1983. Les états-majors des partis s'en occupent en effet déjà et la lutte est engagée dans les coulisses. Sans entrer dans les détails, notons simplement les prévisions budgétaires indiquées par les porte-parole des partis pour leur campagne de renouvellement des Chambres:

Démocrates-chrétiens (PDC)	Fr. 600 000.—
Radicaux (PRD)	Fr. 500 000.—
Socialistes (PSS)	Fr. 250 000.—
Démocrates du Centre (UDC)	Fr. 100 000.—
Alliance des indépendants	Fr. 2 000 000.—

Pour les Indépendants, dont le financement est assumé par Migros, il s'agit du budget total, y compris les dépenses des organisations cantonales et locales (la présentation de listes de l'Alliance est toujours envisagée en Suisse romande).

Autre «nouvelle» intéressante, M. Fagagnini, secrétaire du PDC, a évalué à deux millions de francs le total de dépenses à envisager par son parti et précisé que, jusqu'ici, toutes les campagnes électorales s'étaient terminées sans déficit.

LE TEST

Quant aux thèmes de propagande, les sujets indiqués dans «Wir Brückenbauer» sont plausibles, mais il est préférable d'attendre les «copy-tests» avant de les énumérer. A vrai dire, l'enjeu principal sera à n'en pas douter la capacité des formations politiques «nationales» de se faire entendre, au-delà de leur clientèle militante et acquise, d'engager des débats urgents et importants sur un ton qui ne privilégie pas la démagogie. A cet égard, le test vaudra la peine d'être suivi.

Grandes manœuvres pour initiés

En quelques jours un éditeur décide de lancer un hebdomadaire gratuit pour la région zurichoise, il engage une rédaction et une administration ainsi que les 300 distributeurs nécessaires, il établit des tarifs pour la publicité, les imprime et les envoie, bien présentés, aux distributeurs de budgets publicitaires. Cette aventure, incroyable mais vraie, comme dirait Jacques Martin, se passe à Zurich. Rappel de quelques faits.

Début mai. Le Groupe Jean Frey, en profonde reconversion, vend au Groupe Coninx du «Tages-Anzeiger» un titre (journal gratuit) «Züri-Leu» et une feuille officielle «Tagblatt der Stadt Zürich» (cf. DP 637: «Les bouchées doubles du «Tages Anzeiger»).

Immédiatement trois candidats éditeurs annoncent leur désir de lancer un hebdomadaire gratuit pour la région zurichoise. Le plus puissant, Beat Curti, réussit à éliminer ses concurrents et conclut avec l'imprimerie du centre Ringier d'Adligenswil près Lucerne un contrat d'impression. Le nouvel hebdomadaire paraîtra en offset le 3 juin. Les annonceurs potentiels sont nombreux, selon les affirmations de l'éditeur.

RINGIER À TOUS LES COUPS

A ce stade des opérations, en tout cas un gagnant: le Groupe Ringier, en rapports d'affaires avec un nouveau (gros) client et qui a, certainement, toutes garanties pour le paiement des factures.

A ce stade aussi, un perdant: le Groupe Jean Frey, dont on discerne mal toutes les raisons de se priver d'organes de presse bien introduits.

A ce stade enfin, bien des mystères, malgré une information abondante: incroyables, ces opérations économiques annoncées dans des délais très

brefs, ces «happy end» commerciaux subits, ces affaires montées en deux temps trois mouvements alors qu'en temps normal, elles concluent des campagnes soigneusement et longuement préparées. Ne découvre-t-on que la partie émergente de l'iceberg? M. Beat Curti est manifestement au centre de tous ces mystères et ce n'est pas son interview au dernier «Sonntags-Blick» (Ringier) qui éclaircira quoi que soit!

Et pendant ce temps...

— Le principal éditeur de la presse catholique, Maihof AG à Lucerne, boucle ses comptes 1981 avec un bénéfice très faible qui prive les actionnaires d'une répartition. Les investissements opérés doivent être rentabilisés. La renonciation à la commande du magazine prévu pour la Suisse centrale ne sera pas facile à digérer.

— Le principal quotidien catholique suisse, le «Vaterland», qui paraît sur les presses de «Maihof AG», perd des lecteurs, licencie son rédacteur en chef, en engage un nouveau qui réclame des

moyens rédactionnels supplémentaires pour repartir de l'avant. Où trouver des fonds?

— Deux autres quotidiens catholiques sont aussi en difficultés, malgré les subsides de l'Eglise catholique: «Solothurner Nachrichten» (à Soleure) et «Basler Volksblatt» (à Bâle).

Inutile d'entrer dans des détails. Ce sont les mêmes données que pour la presse socialiste. Il n'y a, maintenant, en ce qui concerne la presse politique, que la presse radicale qui jouit, presque partout, d'une situation confortable.

Le journal socialiste alémanique dont on met actuellement en évidence la situation difficile est l'«AZ» de Soleure (autrefois «Das Volk» — Le Peuple). Il doit trouver 500 abonnés dans un très bref délai pour que la parution en 1983 soit assurée. Une petite phrase de l'article explicatif du 22 mai sera mise en exergue «Remarque d'autocritique: que tout ait pu évoluer sans qu'on s'en aperçoive démontre qu'on ne peut pas, sans punition, faire un journal sans éditeur, sans management, sans conception. Et cela pendant des décennies.»

TEST

Economistes suisses à credo ouvert

Certains affirment qu'il y a autant d'avis que d'économistes lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des problèmes précis. Juste ou faux, dans notre pays? Une sorte de test passé par la Société suisse de statistique et d'économie politique, pour les besoins d'une enquête menée par quelques professeurs zurichois, permettra d'y voir plus clair: 406 membres ont reçu un questionnaire en automne 1980, 224 ont répondu et 199 réponses étaient utilisables... Les résultats sont publiés dans le numéro de mars 1982 de la «Revue suisse d'économie politique et de statistique» (adresse utile: Archives économiques suisses, Postfach, 4003 Bâle). Le texte, les tableaux et les annexes occupent quarante pages

et sont rédigés en allemand avec trois brefs résumés en allemand, en français et en anglais.

Conclusions nuancées, on s'en doute. L'expérience valait cependant la peine. Contentons-nous de noter que les économistes suisses sont définis comme des keynésiens modérés, c'est-à-dire qu'ils ne rejettent pas «a priori» des interventions étatiques lorsqu'elles semblent nécessaires. Toutefois, les auteurs de l'enquête relèvent que les économistes qui déploient une activité dans le secteur privé font montre d'une plus large confiance dans l'économie de marché que ceux qui travaillent dans d'autres groupes professionnels.

En définitive, les économistes suisses se rejoindraient sur de nombreux points et seraient en mesure, selon les enquêteurs, «de fournir une précieuse contribution en matière de politique économique». Qui vivra, verra.

C. F. P.

Politique suisse: mais où en sont-ils?

Rassurez-vous! Si on a éprouvé le besoin de dire les difficultés de la politique suisse, ce n'est pas pour ouvrir le dossier (comme on dit à la Radio romande) de l'abstentionnisme.

Aucune envie de tarte à la crème. Une simple constatation qui s'impose au fil des discussions rédactionnelles.

Nous pensons, à quelques-uns qui faisons ce journal, être correctement informés: la presse nationale, dans sa diversité, est parcourue. Des conseillers nationaux signent, entre autres, notre générique. Facile de les interroger sur la politique suisse. Ils renseignent. Nous bénéficions de sources suffisantes pour «aller plus loin», comme on dit. Et pourtant.

A chaque tournant de la discussion, cette question bête — Au fait, où en est la révision des articles constitutionnels radio-TV? Où, le deuxième pilier? Où, l'harmonisation fiscale? Où, la loi sur l'environnement? Où, sur l'énergie? Où, l'interruption de grossesse? Où, l'assurance-chômage?

UN MONDE CLOS

A toutes ces questions, il y a des réponses, bien sûr. Le projet est soumis à «consultation»; il est étudié par la commission du National ou des Etats. Un complément d'expertise a été demandé. Travaux ajournés, etc.

Les parlementaires fédéraux: un monde clos où eux seuls sont initiés. Même sur les «grands» sujets, il n'y a pas un citoyen sur cent capable de dresser l'état de la question.

La démocratie vivante voudrait que les grands débats soient connus, suivis; que puisse être établi

un rapport entre les élus et leur travail parlementaire; que, entre le dépôt du projet et le vote final, un rythme soit perceptible.

Le brouillage des «navettes», des expertises, des conceptions globales, crée (malgré la menace référendaire toujours présente ou envisageable) une sorte d'impunité. Les élus sont à Berne, donc distants. Ils bénéficient d'une manière de délégation

de compétence non contrôlée. Et finalement, ils sont élus sur leur bonne mine plus que sur leurs actes.

Si les Chambres fédérales se préoccupaient aussi de communication!

Mais à qui profite le huis clos parlementaire de fait?

ASSURANCES SOCIALES

Suivons le débat!

«Démantèlement de la politique sociale» en Suisse: certes, le mouvement est largement amorcé... Mais suivant quels méandres, particulièrement parlementaires? Bien malin est le non-professionnel qui s'y retrouve.

Ci-dessous, quelques points de repères au chapitre des assurances sociales (important: une modification partielle des lois actuelles sur l'assurance-maladie et l'assurance-chômage, concernant le gain assuré, sera examinée en procédure d'urgence par les deux Chambres pendant la session de juin 1982).

Abréviations: N = National, E = Etats.

Phase du débat	LPP Prévoyance- professionnelle (2 ^e pilier)	LAA Assurance- accidents	LAC Assurance- chômage obligatoire	LAMM Assurance- maladie et maternité (act. LAMA)
Message du Conseil fédéral aux Chambres	19 déc. 1975	18 août 1976	2 juill. 1980	19 août 1981
Décision du Conseil prioritaire	(N) 6.10.1977	(N) 19. 3.1979	(N) 18. 6.1980	(N) ? 1983
Décision du 2 ^e Conseil	(E) 16. 6.1980	(E) 1.10.1980	(E) 10. 3.1982	(E) ? 1984/5
Elimination des divergences (navette)	(N) 30. 9.1981 (E) 26. 1.1982 (N) 3. 3.1982 (E) juin 1982	(N) 3. 3.1981 (E) 11. 3.1981	(N) juin 1982	
Votation finale (N + E)	juin 1982?	20. 3.1981	évent. 26.6.1982	
Délai référendaire	?	29. 6.1981	évent. oct. 1982	
Entrée en vigueur	???	à décider!	à décider!	

Décapité le 14 mai 1941

A sa manière très particulière, qui combine la passion et le détachement, l'engagement et l'humour, Nicolas Meienberg a suivi les traces d'un jeune homme parti de Neuchâtel pour l'Allemagne, dans le «simple» dessein d'abattre Hitler.¹ Et ceci en 1938, dans la plus complète solitude, par conviction profonde, car, ainsi qu'il le dira à son procès, «il considérait la personnalité du Führer et chancelier du Reich allemand comme un danger pour l'humanité».

Maurice Bavaud donc, un pistolet dans sa poche, s'aventure dans un pays dont il ne connaît pas la langue, loue une chambre à Berlin, se rend en train à Berchtesgaden (où séjourne alors le Führer). On ne sait pas ce qu'il y fait; toujours est-il que le 31 octobre 1938, il est à Munich. Il obtient, sans difficulté semble-t-il, une «carte d'honneur» pour la tribune dressée à l'occasion de la marche commémorative rappelant le putsch avorté de

1923. Installé le jour dit (9 novembre) au premier rang de la tribune, il se rend compte, au passage des dirigeants nazis, qu'il est trop éloigné de sa cible.

Il songe alors à modifier son plan, reprend le train en direction de Berchtesgaden, rebrousse chemin et monte finalement dans un train pour Paris, où il est arrêté parce qu'il n'a pas de billet. Livré à la police secrète, il sera jugé par le Tribunal du Peuple, condamné à mort et décapité le 14 mai 1941.

Ainsi résumée, cette histoire, avec ses hésitations, ses bavures, ses repentirs, son échec final, pourrait n'être que celle d'un minable raté, n'étaient la personnalité de la cible et l'époque de la tentative. L'Histoire (avec un grand H) s'est emparée de Bavaud, le faisant passer tour à tour pour un illuminé, un fou, un antisémite, etc. Meienberg, lui, en se mettant dans les pas de Maurice, montre combien ce destin peut éclairer notre propre histoire contemporaine: passerelles constamment jetées entre 1938 et 1980, interdisant obstinément l'émergence sournoise de notre «bonne conscience».

Qu'on songe au verdict rendu lors du procès en révision de 1955, qui reconnaît Bavaud coupable de tentative de meurtre avec préméditation, même s'il n'a pas tiré, et

condamne le jeune mort de 41 à cinq ans de réclusion et cinq ans de perte des droits civiques (jugement cassé en février 1956): «Son acte apparaît déjà, en raison de son appartenance à l'acte de tuer, comme une de ses composantes, ce qui conduit à le considérer comme un début d'exécution et non comme un simple acte préparatoire — non condamnable.» (p. 176) Qu'on replace ceci dans le contexte de la révision du Code pénal (actes de violence criminels), sur laquelle le peuple suisse sera amené à se prononcer le 6 juin prochain. Entre le «simple acte préparatoire» et le «début d'exécution», la frontière paraît bien mince!

C. B.

PS. Prévu pour le vendredi soir 4 juin à la TV romande, émission «Nocturne» (22 h. 45), le passage du film signé par Villi Hermann, Niklaus Meienberg et Hans Stürm, «Es ist kalt in Brandenburg» (1980) et qui est précisément l'adaptation cinématographique du travail d'écrivain de Meienberg, suivant Maurice Bavaud à la trace.

¹ Nicolas Meienberg, *Maurice Bavaud a voulu tuer Hitler*, traduction française de Luc Weibel, Éditions Zoé, Genève, 1982.

POINT DE VUE

A lire en attendant que ça saute

A croire Frank Tipler, de l'Université de Tulane («Sky and Telescope», sept. 1981), il n'y a pas d'autre espèce intelligente que la nôtre dans l'univers — tout au moins dans la galaxie locale.

Tiens, tiens.

Pour (relativement) simples qu'ils soient, les arguments de Tipler ne manquent pas de pertinence. En résumé:

a) même s'il y a de la vie sur 10^9 ou 10^{10} planètes, la probabilité d'une vie intelligente capable de communiquer à distances intersidérales est de l'ordre de 10^{-11} ;

b) en multipliant cette probabilité par le nombre des étoiles dans la galaxie, soit 10^{11} , on obtient ... 1;

c) (pour plusieurs raisons) les intelligences extraterrestres (IET) devraient être détectables et détectées *maintenant*.

Bien. Bien.

Il se pourrait néanmoins que Tipler lance le bouillon un peu loin. Mes calculs patatoïdes à moi — fondés sur l'axiome suivant: *tu es peut-être unique, coco, mais tu n'es pas exceptionnel* (dont on remarquera au passage qu'il est tout imbibé d'une édifiante humilité acquise à la lecture des œuvres de saint Thomas d'Aquin) — m'incitent à penser qu'il ne faut pas se prendre trop vite pour des chefs.

SUIVEZ LE GUIDE!

D'ailleurs, dans ce genre de tripotage d'hypothèses inévitablement branlantes, le point central reste vaseux: qu'est-ce que l'intelligence? Rude question — généralement délaissée par les auteurs. Consiste-t-elle en la capacité de communiquer à

grande distance par un quelconque canal électromagnétique?

Nous ne papotons ni avec les fourmis ni avec les vaches. Les discussions avec les politiciens ne sont guère plus brillantes. Donc, la bande passante, tout compte fait et malgré la largeur du spectre électromagnétique utilisable, est plutôt mince et pleine de trous. Il n'est pas plus rusé d'émettre vers l'espace des formules mathématiques que des «meuh... meuh...» avec sonnailles gruyériennes. Tipler, d'ailleurs, admet que nous ne sommes pas en mesure de causer sérieusement, pour des raisons techniques. Manque l'électronique adéquate et ce qu'il faudrait pour l'envoyer tous azimuts à bonne vitesse. Mais ça devrait mieux aller d'ici un siècle, dit-il.

Mais revenons à l'intelligence. Me semble qu'il faut voir la chose, à l'échelle de l'espèce, *comme la capacité de durer*. De durer très longtemps. De résister au Temps.

On peut en effet imaginer que la probabilité d'une réponse — et surtout sa validité — croît non pas linéairement avec la durée de vie de l'émetteur de la question, mais *exponentiellement*. Moralité: *il est beaucoup trop tôt* pour pouvoir dire s'il existe ou non des IET, galactiques ou extra, et nos hypothèses, en la matière, sont à peu près farfelues.

Combien de temps l'espèce humaine s'accrochera-t-elle encore à ses propres basques avant de basculer dans la panade? Les pires doutes sont permis. Nous risquons donc bien *de ne jamais savoir*. Voilà qui ne laisse pas d'être un brin fâcheux.

(On suppose ici que les tortues, les laitues et les cœlentérés d'usage courant n'établissent pas de communications intersidérales avec leurs homologues d'outre en-là, par quelques voies subtiles, malgré leur grand âge spécifique.)

On reviendra sur la question. Mais n'oubliez surtout pas de faire votre cure dépurative de printemps à base de salsepareille et de vous filer de temps en temps un petit verre de Grand Tonique au quinquina et aux glycérophosphates. Santé.

Gil Stauffer

PS. Fondamental. L'étude que l'on attendait depuis le 5 août 1945 («bonnes feuilles» dans le «New Yorker» des 1, 8 et 15 février dernier). «The Fate of the Earth». Jonathan Schell. Alfred A. Knopf, publisher. New York, 1982. ISBN 0-394-52559-0.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une vie meilleure

Joyeusetés de ce temps.

— Je lis dans *Time*, hebdomadaire américain, que M^{me} Irène Kassola, sexothérapeute, grâce à une méthode de son invention, est parvenue à faire connaître à telle ou telle de ses patientes, résolument frigides, jusqu'à cent orgasmes en deux heu-

res... Et dire qu'il se trouve des gens pour nier le progrès!

— Le même *Time* (mai 1982) rapporte l'aventure désagréable de Stephanie Riethmiller. Stephanie était lesbienne et vivait heureuse avec son amie, étudiante comme elle, à Cincinnati. Les parents de Stephanie, apparemment hostiles aux mœurs de leur fille, se sont décidés à la kidnapper pour la confier à un «déprogrammateur», qui acceptait de la ramener dans le droit chemin pour la somme de 8000 dollars. La déprogrammation semble avoir consisté principalement à violer la jeune fille, ce qui l'a incitée à porter plainte et à réclamer au déprogrammateur et à ses parents la somme de 2,75 millions de dollars en dommages et intérêts. Voilà un tribunal fort embarrassé, l'avocat de la défense assurant pour sa part que Stephanie avait été consentante. «Toute cette situation de déprogrammation est un problème très complexe, estime le juge Gilbert Bettmann. Il y a là un conflit social essentiel sur la question de savoir ce qui est juste et ce qui est faux.» (*The whole deprogramming situation is a very complex problem. There is a basic social conflict on what is right and wrong.*)

Hélas, mal déprogrammée, Stephanie est retournée auprès de son amie, Patty Thiemann.

— Dieu merci, des réponses nous sont proposées par ailleurs. «Pourquoi les catastrophes?» demande *La Vérité dessinée* n° 959. «Si vous avez une totale confiance dans le futur et que vous êtes convaincu qu'il existe une meilleure vie *après* la mort, alors vous pouvez certainement comprendre pourquoi Dieu, dans Sa miséricorde, arrache parfois des milliers de gens à leurs souffrances, leur misère et leur pauvreté. — Voilà la chose sur laquelle les gens s'interrogent: pourquoi, souvent, semble-t-il frapper les *pauvres*, les *nécessiteux* et les *faibles*? Eh bien, quand on réalise qu'il y a un monde meilleur dans la vie à venir et qu'on peut *s'attendre* à une vie meilleure, qui d'autre que ceux qui ont le plus souffert et qui sont innocents, ont besoin d'être délivrés de cette vie, et qui d'autre

apprécierait plus cette vie future!» (...) Et encore: «La souffrance *purifie* et *humilie*; elle purge ceux qui sont *sauvés* et nous *rapproche* du Seigneur. Elle amène à Dieu certaines personnes qui n'étaient pas sauvées, elle en amène d'autres à la repentance et au salut en les faisant crier vers le Seigneur du fond de leur souffrance.»

Voilà qui pose tout de même un petit problème pour nous autres Suisses: ni catastrophes naturelles (tremblements de terre, tornades, épidémies...), ni guerres sanglantes, ni terrorisme digne de ce nom...

Et moi, qui dois me contenter de migraines, je commence à croire que j'ai été oublié. **J. C.**

GLANURES HELVÉTIQUES

Deuxième numéro 1982 de «Social», «revue romande d'information sociale» éditée par la Coras, Conférence romande de l'action sociale (adresse utile: Rumine 2, 1005 Lausanne). Un sommaire largement ouvert sur la Romandie, effort rare et à souligner en ces temps de polarisation lémanique. Mais surtout, travail remarquable, une «revue des revues romandes et autres», donnant l'essentiel des thèmes discutés dans quelques revues professionnelles suisses (romandes et alémaniques) concernées par le secteur social, synthèse qui serait encore plus utile si elle donnait systématiquement l'adresse des publications dépouillées.

* * *

Comme d'autres quotidiens, le «Bund» de Berne ouvre chaque semaine ses colonnes à des commentateurs non journalistes, engagés dans la vie politique et/ou économique. Par hasard, l'invité de la semaine politique, dans le numéro du 8 mai, était le maire socialiste de Bienne et l'invité de la semaine économique le maire radical de Soleure. Or, et cela manifeste l'actualité du problème, Hermann Fehr (Bienne) et Urs Scheidegger (Soleure) ont planché sur le même sujet: l'avenir des villes. Titres traduits de ces deux articles: La fuite hors de la ville, La ville a-t-elle un avenir?

Communiquer demain

Non content de couvrir ses frais à 119%, le Service de télécommunications des PTT se lance dans toutes les télé-modernités porteuses d'informations et aussi, pense-t-on à Ostermundigen, d'avenir.

Les services de télécopie (Bureaufax) et entre abonnés (Téléfax) continuent leur progression, de même que les services de commutation de messages (SAM) mis en exploitation en 1979, déjà saturés à la fin 1980, et dont la capacité a été triplée l'automne dernier. Les installations SAM ont traité 4,35 millions de messages en 1981 pour un réseau total de 32 abonnés et 3337 terminaux.

La Suisse, qui présente depuis des années la plus forte densité télex du monde, vit actuellement une explosion de la demande en matière de lignes louées (+22% en 1981) et d'appareils «Modem» pour la transmission de données (+28%), à partir et à destination de l'ordinateur. C'est que les progrès de la télématique en Suisse sont fulgurants. L'an dernier on comptait déjà, reliés aux 16 500 ordinateurs en fonction dans 11 100 entreprises, pas moins de 95 500 terminaux installés dans 9200 exploitations. Effectifs pas exactement comparables, on dénombrait en 1978 moins de 3000 ordinateurs sur lesquels étaient branchés près de 14 000 terminaux.

A propos d'informatique: elle occupe environ 60 000 personnes, dont un petit tiers en qualité d'analystes et de programmeurs. Dans ce domaine, le degré de spécialisation et d'importance stratégique est sans doute inversement proportionnel au taux de syndicalisation.

Au total, on estime à près de 300 000 le nombre des exploitations qui ont affaire de près ou de loin avec l'ordinateur, que fréquentent ainsi plus ou moins intimement environ 1,2 million de salariés. Voilà qui doit valoir de nombreuses sympathies au «grand frère».

OBJECTIF SUBJECTIF

Helena Mach



Protection de l'environnement: tous dans le même bain